



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PREFECTURE DE L'YONNE

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

*spécial n°19/2012 du 8 juin 2012*

Adresse de la préfecture : 1, Place de la Préfecture - CS 80119 - 89020 Auxerre cedex – tél. standard 03.86.72.79.89

Horaires d'ouverture : 9h-12h et 18h30-20h

Adresse de la sous-préfecture d'Avallon : 24 rue de Lyon – 89000 Avallon – tél. standard 03.86.34.92.00

Horaires d'ouverture : 9h-12h et 18h30-20h

Adresse de la sous-préfecture de Sens : 2 rue Général Leclerc – 89100 Sens cedex – tél. standard 03.86.64.78.00

Horaires d'ouverture : 9h-11h30 et 18h45-20h30

e-mail : [courrier@yonne.gouv.fr](mailto:courrier@yonne.gouv.fr)

Site internet des services de l'Etat : <http://www.yonne.gouv.fr>

*RAA spécial numéro 19/2012 du 8 juin 2012*

*L'intégralité de ce recueil est consultable à la préfecture (MAP et service courrier), dans les sous-préfectures du département de l'Yonne, aux heures d'ouverture au public et sur le site internet des services de l'Etat.*



**PREFET DE L'YONNE**

**Recueil spécial des Actes Administratifs n°19 du 8 juin 2012**

---ooOoo---

**SOMMAIRE**

<b>N° d'arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>Objet de l'arrêté</b>	<b>Page</b>
--------------------	-------------	--------------------------	-------------

**PREFECTURE DE L'YONNE**

**DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DES TITRES**

PREF DCT 2012 0449	08/06/2012	Arrêté modifiant l'arrêté n° PREF DCT 2012 0444 du 6 juin 2012 instituant la commission de recensement des votes des élections législatives des 10 et 17 juin 2012	<b>3</b>
--------------------	------------	--	----------

**ARRETE N°PREF DCT 2012 0449 du 8 juin 2012  
Modifiant l'arrêté n°PREF DCT 2012 0444 du 6 juin 2012 instituant la commission de recensement des  
votes des élections législatives des 10 et 17 juin 2012**

Article 1<sup>er</sup> : L'article 2 de l'arrêté n°PREF DCT 2012 0444 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :  
La commission de recensement est constituée des personnes suivantes :

Mme Nelly CARLIER  
Vice-Présidente chargée de l'application des peines au Tribunal de grande instance  
d'Auxerre  
Président titulaire pour le 1<sup>er</sup> tour (10 juin 2012)

M. Fabien CHENEVIER  
Juge des enfants au Tribunal de grande instance d'Auxerre  
Président titulaire pour le 2<sup>ème</sup> tour (17 juin 2012)

M. Wladis BLACQUE BELAIR  
Juge d'instruction au Tribunal de grande instance d'Auxerre  
Membre titulaire pour le 1<sup>er</sup> tour (10 juin 2012)

Mme Géraldine GRÉMILLET  
Juge des enfants au Tribunal de grande instance d'Auxerre  
Membre titulaire pour le 1<sup>er</sup> tour (10 juin 2012)

Mme Aurélie LALLART  
Juge au Tribunal de grande instance d'Auxerre  
Membre titulaire pour le 2<sup>ème</sup> tour (17 juin 2012)

M. Antoine GIESSENHOFFER  
Juge d'instruction au Tribunal de grande instance d'Auxerre  
Membre titulaire pour le 2<sup>ème</sup> tour (17 juin 2012)

M. Maurice PIANON  
Vice-Président du Conseil général  
Conseiller Général du canton de Tonnerre  
Membre titulaire pour le 1<sup>er</sup> tour (10 juin 2012)

M. Robert BIDEAU  
Conseiller Général du canton d'Auxerre-Nord  
Membre titulaire pour le 2<sup>ème</sup> tour (17 juin 2012)

Mme Sylvie DELVIGNE  
Chef du service de la citoyenneté et des usagers de la route à la Préfecture de l'Yonne  
Membre titulaire pour les 2 tours (10 et 17 juin 2012)

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et dont copie sera adressée à chacun des membres de la commission.

Pour le Préfet,  
Le sous-préfet, Secrétaire général  
Patrick BOUCHARDON